



Parlez-nous franchement

SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018
QUARTIER ROMAGNY SOUS CASSAN

Tous les deux mois, nous allons à la rencontre des habitants dans un des dix quartiers. L'objet de ces réunions est de pouvoir échanger avec vous librement et cordialement sur tous types de sujets. Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants. Il est également disponible sur le site internet de la Ville (www.annemasse.fr <rubrique> La mairie / Participation citoyenne). Nous sommes très contents de ces temps d'échanges entre habitants et élus que vous organisez très régulièrement. Ils nous permettent de nous exprimer, nous nous sentons écoutés.

STATIONNEMENT

Chemin du Cocollet, le stationnement longitudinal est positionné du côté des accès des copropriétés. Cela rend difficile le cheminement piétons, et cache la visibilité lors des sorties des véhicules de leur propriété.

Nous allons étudier la possibilité de transférer le stationnement de l'autre côté de la voirie, de le marquer au sol, de tracer un cheminement piétons du côté des habitations, et d'installer des potelets à proximité des accès pour éviter le stationnement et dégager la visibilité.

Avez-vous prévu l'aménagement de parking dans le projet d'extension de l'école Mermoz ?

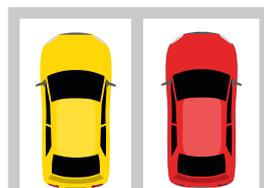
Dans le cadre du projet d'extension de l'école, le parking actuel sera supprimé. De nouveaux espaces de stationnement seront créés : une trentaine de places pour le personnel de l'école et un peu plus pour le public et les parents.

Pourquoi n'avez-vous pas prévu autant de places qu'à l'école Camille Claudel ?

Nous ne souhaitons pas forcément encourager les déplacements en voiture. Les parkings surdimensionnés n'incitent pas à rechercher de modes de déplacements alternatifs à la voiture.

L'école Mermoz est la plus grande du département.

En effet, cette école regroupe les classes d'élémentaires et de maternelles, c'est la raison pour laquelle elle est très importante. Administrativement, elle sera prochainement scindée en deux parties : une école maternelle et une école élémentaire.





ENTRETIEN DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS

Rue du vieux château, deux poteaux ont été coupés mais les remises en état du trottoir n'ont pas été effectuées correctement. De même, les pourtours d'une chambre de France Telecom sur ce même trottoir seraient à reprendre. Des demandes d'intervention seront adressées au service voirie.



Rue de Romagny, des arbres ont été abattus, mais les souches sont restées. D'une manière générale les racines des arbres dans cette rue ont beaucoup détérioré les trottoirs.

On ne peut pas supprimer ces racines sans mettre en danger les arbres. Or la rue de Romagny a la chance de bénéficier d'une belle couverture végétale, nous souhaitons vraiment la conserver. Nous allons voir si des petites réparations des trottoirs seraient possibles sans endommager les racines.



Sur le cheminement piétons le long du géant casino, l'espace vert n'est pas entretenu, il est très sale. Par ailleurs l'escalier n'est pas éclairé.

Un nettoyage plus régulier de l'espace vert sera demandé au propriétaire. Concernant l'éclairage de l'escalier, lorsque nous avons rénové ce secteur, nous avions seulement remplacé l'éclairage existant du cheminement, car l'escalier relevait d'un aménagement à charge de Géant Casino. Par ailleurs, il existe, à proximité de l'escalier, un cheminement piéton en pente qui mène au même endroit et qui, lui, est éclairé.



Cependant nous allons chiffrer le coût d'un complément d'éclairage et selon son montant nous l'inscrirons dans les dépenses municipales.

Pourriez-vous renforcer l'entretien du square des anciens combattants route des Vallées ?

Nous appliquons une gestion différenciée de nos espaces verts. Selon le type d'espace, sa fréquentation, son emplacement, nous effectuons un entretien plus ou moins renforcé. Cela permet de préserver la biodiversité et la nature en ville.



Chemin du Cocollet, un câble électrique est en attente de branchement. Avez-vous le projet d'installer un mât d'éclairage public ?

Suite à un accident, le mât d'éclairage public aurait dû être remplacé par une entreprise mais celle-ci l'avait oublié. Nous l'avons relancé, récemment.

Quand avez-vous prévu de refaire la chaussée de la route des Vallées ?

Jusqu'en 2017, cette route comme quelques uns des axes structurants de notre commune, appartenait au Département. Au 1^{er} janvier 2018, le Département a transféré la majeure partie de ses voiries à notre Commune. Elles sont dans l'ensemble dans un état assez dégradé. Nous avons prévu de les refaire petit à petit. Mais nous allons être obligé d'étaler les travaux dans le temps ; d'abord en raison de leur coût, mais, également, en raison de l'impact des chantiers sur la circulation, dans les rues à fort trafic.

Route des Glières, il y a des regards de chaussées qui ne sont pas à niveau. De manière générale, nous nous demandons comment sont contrôlés les travaux réalisés sur les chaussées.

La plupart des travaux sur la voirie communale ne sont pas commandés par la ville, mais sont réalisés pour le compte des concessionnaires de réseaux. Nous rédigeons des permissions de voirie dans lesquelles nous imposons les prescriptions techniques. Pendant et après la réalisation des travaux, un technicien de la Ville contrôle le bon respect de ces prescriptions. Quand il constate des malfaçons, si le chantier n'est

pas terminé, l'entreprise présente doit reprendre les travaux, si le chantier est terminé, une mise en demeure est envoyée au concessionnaire et à son entreprise. Un contrôle sera réalisé sur le problème signalé, rue des Glières.

Nous saluons le travail des jardiniers municipaux sur le giratoire de la rue de la Résistance devant la copropriété de la Prairie.

CIRCULATION ET VITESSE DES VÉHICULES

Le carrefour entre les rues Mermoz, Résistance, Vieux Château et Romagny, est assez dangereux. Beaucoup de véhicules tournent à gauche, et se retrouvent en conflit avec ceux qui vont tout droit.

Ce carrefour en croix fonctionne normalement, les feux sont au vert sur les deux voies qui sont face à face, et rouge dans les deux voies perpendiculaires. Il ne serait pas possible de prévoir des temps de feux verts spécifiques pour les véhicules qui tournent à gauche sans créer d'énormes remontées de files rue Romagny et rue de la Résistance, au vue de la circulation sur cet axe.

Pourriez-vous faire un giratoire pour remplacer les feux dans ce carrefour ?

Les giratoires présentent de nombreux inconvénients : ils sont dangereux pour les piétons et les vélos ; la circulation prend le dessus sur certaines branches du carrefour, sans que ce soit forcément celles que l'on souhaite privilégier ; enfin ils nécessitent une importante emprise foncière.

CIRCULATION DES PIÉTONS

Les panneaux municipaux sont souvent implantés au milieu des trottoirs, ils gênent la circulation des piétons et plus particulièrement celle des personnes à mobilité réduite.

La consigne donnée aux agents techniques municipaux et aux entreprises qui interviennent sur l'espace public, est de laisser une largeur de passage de 1m40. C'est une obligation des lois sur l'accessibilité. En 2010, nous avons établi un diagnostic de l'ensemble de l'accessibilité des voiries et nous corrigeons les non conformités régulièrement. Nous vous invitons à nous signaler par mail les panneaux mal positionnés quand vous en constatez.



Rue du Fossard, par exemple, le panneau de communication sur les risques liés à la vitesse est vraiment très gênant.

Ce panneau a été créé par les habitants du forum de quartier de Romagny, et installé par les services municipaux. Nous le ferons déplacer.

Rue du Fossard, une traversée piétonne ne dispose pas de bateau sur le trottoir. Ce passage piétons se situe sur la commune de Ville-la-grand. Nous lui transmettrons votre demande.

Nous apprécions la rénovation que vous avez réalisée sur le cheminement vers la passerelle au dessus de la rue de Romagny.



Le passage piétons de la rue de Romagny au niveau de l'intersection avec la rue du 18 août 1944, est dangereux. Il est situé juste après le virage, à un endroit où les véhicules prennent de la vitesse.

La visibilité des piétons n'est pas mauvaise. Si les véhicules roulent à la vitesse autorisée, ils ne doivent pas avoir de problèmes pour s'arrêter. Pour alerter les automobilistes de la présence d'un passage piétons, nous étudierons la possibilité d'installer un panneau clignotant.



Où en êtes-vous du projet de liaison piétonne dans la rue des Lilas ?

En l'absence d'autorisation du propriétaire d'une petite parcelle à l'extrémité de l'impasse, la réalisation de cette liaison piétonne a été suspendue. Pour votre information, le projet prévoit la création d'un cheminement et la démolition du petit muret au bout de l'impasse.



TRANSPORT EN COMMUN

Dans le cadre du développement des transports en commun, l'Agglomération prévoit une ligne de bus à haut niveau de service entre la gare d'Annemasse et Bonne. Son itinéraire passera par la rue de Romagny et par la rue Mermoz. Des voies de bus seront aménagées sur des petits tronçons, et les arrêts de bus seront modifiés.



CIRCULATION DES VÉLOS

Avenue Émile Zola, à proximité de l'école Saint-Exupéry, il manque une piste cyclable d'un côté de la rue (celui de l'école), on est obligé de traverser pour emprunter la piste située côté Hôtel d'Agglo. Par ailleurs, cette piste est interrompue.

Pour votre information, la piste cyclable de l'avenue Émile Zola a été réalisée avant l'école.

Cette piste est coupée de part et d'autre, provisoirement en raison des travaux : côté Baron de Loë, à cause du chantier du tram, et côté gare, à cause de celui de la place de la Gare. La connexion à la toute récente voie verte n'est pas encore opérationnelle. En attendant un itinéraire provisoire est fléché. Le tronçon de voie verte que nous avons inauguré l'année dernière entre Genève et Ambilly, est une vraie réussite. Les résultats sont très encourageants : on a compté 370 vélos qui l'empruntent aux heures de pointe matinale les jours ouvrés, et une



augmentation du nombre de vélos sur l'avenue Zola d'environ 120 % en un an.

Quel est l'itinéraire de la voie verte sur Annemasse ?

À sa sortie rue des Négociants, un espace partagé piétons-vélos est prévu, puis la voie verte passera par la piste cyclable de l'avenue Émile Zola, traversera la place de la Gare, et empruntera l'avenue du Giffre. L'avenue du Giffre sera aménagée au premier semestre de l'année 2019. Une des deux voies de circulation sera supprimée ainsi que le stationnement en épis. Il sera remplacé par des places longitudinales de part et d'autre de la rue. Deux bandes cyclables seront aménagées ; une dans le sens de la circulation et une à contre sens. Le passage du giratoire de l'Étoile est un point noir pour les cyclistes. Une solution provisoire sera recherchée en attendant la réalisation de la deuxième tranche du tram. La voie passe ensuite par l'avenue Barbusse, les rues du Beulet et d'Île de France pour rejoindre le giratoire de Burger King.

Pourquoi la bande cyclable rue Île de France en direction du pont change de côté juste avant le pont ?

Cette anomalie sera corrigée lors de la réalisation de l'itinéraire sur Annemasse.

Rue du Chablais, la bande cyclable dans le sens de la circulation est interrompue au droit de Chablais Parc, alors que le trottoir en face est surdimensionné. Or ce tronçon est souvent encombré depuis que l'avenue Zola a été coupée, les vélos perdent du temps dans le bouchon.

La rue du Chablais a vocation à devenir semi-piétonne à moyen terme. Mais aujourd'hui la place de la voiture y est très prégnante, une forte demande est encore exprimée pour que le stationnement y soit maintenu.

En créant des bandes cyclables avenue Briand, vous avez rendu beaucoup moins fluide la circulation sur cet axe.

Nous avons fait le choix de supprimer une des deux voies de circulation, dans le but de sécuriser les traversées piétonnes. Le fait que les voitures circulent sur deux files est particulièrement accidentogène pour les piétons qui traversent. Les parents d'élèves de l'école Marianne Cohn nous ont d'ailleurs remercié pour cet aménagement.

FONCIER ET URBANISME

Pourriez-vous acquérir des espaces privés pour faire des jardins partagés et des jardins familiaux ?

Quand la commune achète des parcelles privées, elle paye le prix du marché. Leur valeur est fonction des « droits à construire ».

Le coût des terrains par rapport au budget municipal ne nous permet pas

de multiplier les acquisitions foncières. Exceptionnellement, quand il y a un enjeu particulier nous le faisons. Par exemple en 2015, nous avons acquis la Villa Thiberghien, située rue de Faucigny, pour la qualité de son jardin et pour sa situation en plein centre-ville. Puis nous avons transformé son jardin en parc ouvert au public : le parc Olympe De Gouges.

Un ensemble de neuf maisons va prochainement être construit dans la rue des Échelles. Cela va amener beaucoup de monde dans le quartier et de la circulation dans la rue.

La Mairie ne peut pas interdire à un propriétaire de vendre à un promoteur, et ne peut pas non plus interdire à un promoteur de construire tant que son projet est conforme aux règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En raison du dynamisme de notre territoire, les promoteurs sont très actifs sur notre territoire. Les nouvelles règles que nous avons instaurées dans le PLU adopté en juillet 2017 ont pour objectif de freiner cette activité et de ralentir l'augmentation de la population. Nous avons, notamment, instauré des zones pavillonnaires sur lesquelles il est dorénavant interdit de construire de l'habitat collectif. Nous avons ainsi « protégé » environ 700 maisons. Pour votre information, la partie supérieure de la rue des Échelles à droite quand on vient de la route des Vallées, est classée en zone pavillonnaire.

Concernant la promotion immobilière, le projet prévoyait initialement la construction d'immeubles avec près de 150 logements. Nous avons engagé des discussions avec le promoteur, pour qu'il construise des maisons et non plus des immeubles. Et nous avons eu gain de cause ce qui a limité l'impact pour le quartier.

PLU : <http://www.annemasse.fr/cadre-de-vie/urbanisme-et-travaux>

Route des Vallées, quel est le devenir du garage en face de la boulangerie de la Panière ? Nous avons entendu parler d'un projet de restaurant avec vente à emporter.

Nous n'avons pour le moment aucune information sur ce projet.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il y a des rodéos de voitures le soir sous le parking couvert de Géant Casino.

Ce sujet avait été évoqué lors du forum de quartier. Le casino ne peut pas fermer son parking car il doit laisser l'accès à la station essence.

Même s'il est moins bruyant qu'avant, le trafic de drogue continue sur les espaces publics du cœur de quartier. Vous avez récemment installé un ralentisseur à

l'entrée de la rue du 18 août 1944 côté ferme Chalut. Celui-ci avait pour objectif de ralentir la circulation liée à ce trafic. Sans doute parce qu'il était gênant, le ralentisseur a été démonté et réparé plusieurs fois. Avez-vous l'intention de le remplacer par un équipement plus durable ?

Un ralentisseur encastré sera installé dans les premiers mois de l'année 2019.

Nous continuons à avoir beaucoup de nuisances nocturnes dues à la salle du COS (Comité des Œuvres Sociale) mise à disposition des agents municipaux le week-end dans la ferme Chalut. La musique est forte et les portes restent ouvertes au delà de 22 h le samedi, et de temps en temps l'été ils font des barbecues. J'ai rencontré la Présidente du COS mais je n'ai pas eu l'impression que mon message avait été entendu. Suite à vos précédentes remarques, nous avons déjà fait plusieurs rappels en ce sens au COS. Nous allons leur faire un rappel au règlement, plus ferme.

COLLECTE DES DÉCHETS ET PROPRIÉTÉ



Le service de collecte des déchets a demandé aux habitants de la rue des Lilas de sortir leurs conteneurs à l'entrée de l'impasse, car le camion de collecte n'est pas autorisé à faire des marches arrière. Or il n'y a pas d'espace pour mettre les conteneurs à l'entrée de l'impasse.

Un rendez-vous sur place sera organisé avec les habitants, des techniciens de la ville et de l'agglo pour déterminer un emplacement adéquat et les aménagements nécessaires.

Pourquoi ne pas aménager une aire de retournement en bout d'impasse ?

Par expérience, les aires de retournement ne fonctionnent pas bien, car des véhicules y sont très souvent stationnés. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas transformer les espaces verts en surfaces minérales.



Pourquoi la balayeuse ne passe plus dans la rue des Lilas ?

Un nouveau balayeur a pris récemment ses fonctions sur ce secteur. La consigne de nettoyer cette rue lui sera rappelée.

Vous avez mis récemment des panneaux « interdit aux chiens » sur le grand espace vert de Romagny. Or il y a encore beaucoup de personnes qui y promènent leur chien.

Les panneaux ont été installés sur la demande des habitants exprimée lors d'un précédent PNF. En effet, beaucoup d'enfants fréquentent cet espace en période estivale. Depuis le début de l'année 2018, nous avons constitué une « Brigade Incivilités et Propreté » (BIP) composée de quatre agents habilités à verbaliser. Ils réalisent régulièrement des actions à destination des propriétaires de chiens dans différents quartiers de la ville. Nous allons leur demander de cibler ce secteur.



DIVERS

Vous avez récemment instauré une taxe « GEMAPI » Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques Inondation. Selon la communication faite sur ce sujet, cette taxe ne devait pas dépasser 16 €. Or quand on est propriétaire de son logement, on paye deux fois la taxe. En ce qui me concerne, je paye deux fois 11 € donc 22 €.

La compétence « GEMAPI » relève du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A). Pour assurer cette compétence, le SM3A demande, à chaque communauté de communes 16 € annuels multipliés par le nombre d'habitants. Avant 2016, les cotisations étaient payées par l'Agglomération au SM3A mais elles n'apparaissaient pas de façon visible dans les feuilles d'impôts. À partir de 2017, Annemasse Agglo a fait le choix de faire apparaître cette taxe sur les feuilles d'impôts de chacun.

Le trésorier public répartit le prélèvement de la cotisation GEMAPI sur les quatre taxes locales, en fonction des taux pratiqués par l'agglomération selon le foyer. En conséquence, cette cotisation est fonction des taux des autres impôts de chacun. Une personne propriétaire voit donc apparaître la taxe GEMAPI dans la colonne « Valeur locative » mais également dans une colonne « Propriété bâtie ». Et la somme cumulée des deux montants peut être supérieure à 16 €.

On ne trouve plus de médecins dans notre commune. Vous avez un projet de maison médicale, mais ce n'est qu'un projet, alors que le besoin est là depuis longtemps. Les autres communes sont déjà équipées.

Le projet de maison médicale pluridisciplinaire doit d'abord passer par la volonté de professionnels de la santé de se regrouper dans un même endroit. Aujourd'hui le projet médical est en train de se monter. Nous avons bon espoir qu'il puisse être finalisé car nous sommes en relation avec de jeunes médecins motivés. De son côté, la Mairie va participer au projet en mettant à disposition de ces professionnels des locaux à faible coût. Ainsi nous allons prochainement acquérir le local situé au-dessus du centre commercial du Perrier, et réaliser des travaux nécessaires. La maison médicale devrait ouvrir d'ici deux ans.

